

A 2025 - 002

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Nous, Maire de la commune de REDESSAN,

MODIFICATION D'UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT DE TAXI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du Maire de Redessan en date du 11/07/2016, portant autorisation d'exploiter un emplacement de taxi par Monsieur Jules FERNANDEZ, titulaire de la carte professionnelle n° 161278 délivrée par la Préfecture du Gard ;

Vu la demande formulée par la société 1,2,3 Taxi représentée par Monsieur Jules FERNANDEZ en date du 27 décembre 2024,

ARRETE

Article 1 :

A compter du 30 décembre 2024, Monsieur Jules FERNANDEZ, titulaire de la licence de taxi n° 1 de Redessan exerce avec le véhicule immatriculé GG-059-RL de marque TOYOTA Modèle RAV4, couleur gris Atlas, lumineux orange.

Article 2 :

Les chauffeurs suivants sont autorisés à conduire le véhicule :

- Monsieur Jules FERNANDEZ (né le 21 janvier 1970 à Nîmes) - Carte professionnelle n° 161278 délivrée par la Préfecture du Gard
- Madame Laurie FERNANDEZ (née le 10 août 1992 à Nîmes) - Carte professionnelle n° 131167
- Monsieur Tony GRANDE (né le 15 novembre 1984 à Nîmes) - Carte professionnelle n° 03024033901

Article 3 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté en date 11 octobre 2021.

Article 4 :

- Le Maire de la commune de Redessan ;
- La Secrétaire Générale ;
- Les agents de la police municipale ;

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, notifié à l'intéressé, transmis à Monsieur le Préfet, Représentant de l'Etat et inscrit au recueil des actes administratifs.

Fait à Redessan, le 02 janvier 2025

Le Maire,



Fabienne RICHARD-TRINQUIER

REÇU EN PREFECTURE

le 03/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_RI-030-213002116-2025.0102-R2025_002-R